

JOURNAL D'ARMENTIERES

Revue Politique, Littéraire & Commerciale

Locaux : 1 fr. la ligne
Annonces : 20 c. la ligne
D. de la r. : 40 c. id.
Actes de sociétés : 0,15 c.
Les Bureaux du Journal
sont ouverts tous les
jours, le Dimanche ex-
cepté, de 8 heures du
matin à 5 heures du
soir.

Etude de M^e DUJARDIN, huissier
à Armentières

VILLE D'ARMENTIERES
Rue des Agneaux 42
En la demeure de M. Jean-Baptiste
Derenty, marchand de faïence
Le Lundi 3 Janvier 1898, à 10 heures
du matin.

Il sera procédé par le ministère de
M^e CHEVREUIL, commissaire-priseur
à Armentières.

VENTE JUDICIAIRE
d'une grande quantité
de marchandises
en faïence, porcelaine et verrerie.
D'un comptoir, garde-robe et armoire.

AU COMPTANT

Etudes de M^e POLLET, notaire à
Niette et de M^e PLOUVIER, notaire
à Steenwerck

NIEPPE ET STEENWERCK
Section de l'Altoheu

TRES BELLE FERME
de 8 HECTARES,
78 ares, 75 centiares
de fonds, cour, labour, pâture
et prairie

A VENDRE
Le JEDI 27 Janvier 1898, à 2 h.
de l'après-midi, en la Mairie de Niette,
par le ministère de M^e POLLET,
en présence de M^e PLOUVIER.

Cette ferme est occupée par M.
Wattelle-Struck au fermage annuel
de 1200 francs 9879

Etude de M^e DESUET, notaire
à Armentières.

ARMENTIERES, AU BIZET
Propriété de Mlle Ducarin

50 ares, 20 canadas
A vendre le 4 Janvier à 4 heures.

BAINS ET LAOIRS PUBLICS
d'Armentières

AVIS

MM. les actionnaires de la société
anonyme des Bains et Laoirs publics
de la ville d'Armentières sont con-
voqués en assemblée générale ordi-
naire pour le lundi 4 Janvier 1898,
à quatre heures et demi de l'après-
midi, réunion à Armentières, rue
Philippe de Girard, chez M. Decherf.

Ordre du jour :
1. Lecture du rapport du conseil
d'Administration.
2. Lecture du rapport du commis-
saire de surveillance.
3. Approbation des comptes.
4. Tirage au sort des obligations
à rembourser le 1er Janvier 1898.
5. Nomination des deux adminis-
trateurs.

Les titres doivent être déposés 15
jours avant l'assemblée, chez M. De-
cherf, président, 88, rue de Lille, à
Armentières, où on pourra prendre
connaissance des rapports ou ap-
porter ses titres en venant assister à
l'assemblée.

Le délégué de présenter les titres
empêché de prendre part aux dé-
libérations.

Le président du conseil
d'Administration,
L. DECHERF.

Beaus et Henri, fleuriste, de-
meurant rue des Marais, à
Houplines, a l'honneur d'informer le
public qu'il ne renaitra plus les
dettes qui pourraient contracter sa fe-
mme, Bonnie Reine qui a quitté le do-
micile conjugal.

GUERISON CERTAINE & RADICALE
de toutes les AFFEC-
TIONS de la PEAU.
Dermatite, Eczéma, Psoriasis,
Furunculose, Herpès,
Gonorrhée, Lèpre,
Léprose, Pityriasis,
Téigne, Scrofule, etc.
Les GUERISONS varient
selon les cas.

NOUVEAU SYSTEME POUR REPASSER LES RASOIRS
LEBORGNE
COIFFEUR
GRAND PLACE, ARMENTIERES
possède un nouveau système pour repasser les rasoirs.
Par ce moyen IL NY A PLUS DE MAUVAIS RASOIRS. Il garantit de
donner au rasoir le plus rebelle la coupe douce et facile.
PRIX DU REPASSAGE : 25 CENTIMES.
Il fournit aussi :
RASOIRS, CUIRS, PATES A RASOIRS
Ces articles brevetés et médaillés sont vendus garantis de bonne qualité.

On demande un bon domestique
sachant lire et écrire
S'adresser au bur. du jnal. 9880

PETROLE CRISTAL
le plus blanc et le plus pur de tous les pétroles
SEUL DEPOSITAIRE
pour le canton d'Armentières
M. Truphemus-Lesaffre
HOUPLINES

A LA SORTIE DE LA GARE
35, rue de Tournai
Face à la rue du Vieux-Marché-
aux-Moutons

Consommations de fer choix
Cigarettes et Bicyclette à toute heure.
CHAMBRES POUR VOYAGEURS
La nuit on est allié à la sortie
de la gare.

Propriété à vendre ou à louer
A louer pour cause de vieillesse,
une belle propriété d'une contenance
de 2400 mètres carrés, à usage d'hor-
ticulter.

Cette propriété située route de Lil-
le à 50 mètres du passage à niveau de
la rue du Faubourg de Lille contient
deux serres et une quantité considé-
rable de fleurs, de plantes et d'ar-
bustes. S'adresser à M. Dachez,
horticulteur. a c 98 0 9750

DEMANDE D'EMPLOI

Un homme de 45 à 46 ans établi de-
puis 25 ans, possédant une bonne
instruction primaire pouvant disposer
de 6 à 7 heures par jour, désire une
place pour faire recettes d'Adminis-
tration, de loyer ou autres, ou encore
pour faire représentation sociale d'épicerie,
de brasserie, de liquoriste, etc.
Appointements modérés. Prendre l'ad-
resse au bur. du jnal. 9833

A louer à partir du 1er octobre
une maison à usage d'employé ou
de rentier située rue de
Lille 35. S'adresser rue de Dun-
kerque 48. a c 19 9 42

Victor VERDIER

10, Rue des Jésuites, ARMENTIERES

Reliures en tous genres
Fabrique de cartons pour bureaux et dealers
ONOS et DÉTAIL
Prix modérés

Cartons pour plans et dessins
ainsi que pour robes et mantelets

Belles chambres garnies à louer
rue 44. a c 8 j 3560

A céder pour cause de départ
un magasin de musique, instrument
en tous genres et pianos. Facilité
paiement. S'adresser 25, Grand
Place, à Armentières. 9

DANS VOTRE INTERET
N'achetez pas de
Moteurs à Gaz
ou à PÉTROLE
sans demander Prix et
conditions à
BERTHIER-WALLET
33, Rue de Belle-Vue, 33
LILLE

PENNEQUIN-BARTIER
qui a cédé sa maison située rue des
Jésuites à son fils

PENNEQUIN-GUISE
PEINRE-VITRIER-TAPISSIER
Etabli rue Victor Hugo 207
Houplines (Route)
— LLOCHES POUR JARDINS
Panneaux en verres
Travail garanti pour serres et vérandas
Verres striés et cathédrale
TRAVAIL A FAÇON
18 j 987

30
18 Place du Marché
aux Toiles
L'ubois-Lotégier
ARMENTIERES
Laines et Cotons à tricoter et crocheter
Chaussettes et bas tricotes comme à la main
PANTALONS pour dames et fillettes
FOULARDS et FIGES de soie, choix extraordinaires.
COUVERTURES pour heroson et grand lit
Chemises ; HOMMES, FEMMES, ENFANTS
Tricots de laine, gilets de chasse, etc.
CAMISOLLES et JUPONS
MARINS ET CALEÇONS en tous genres
Corset Jeanne-d'Arc et Cache-Corset
Capulet, Châles, Echarpes, Fichus, etc.

MADAME VEUVE JULES LEFEBVRE
15, Rue Nationale
Teinturerie Lilloise SONNEVILLE FRERES
Teintures, nettoyaes, remises à neuf de tout vêtements d'hommes et de
dames sans rien démonter.
Usine à vapeur à LA MADELEINE-LEZ-LILLE

ASSURANCE. — VIE A PRIX COURANT
Toute personne non assurée ou assurée à une compagnie quelconque
Peut Economiser 50 % environ, en s'adressant à la RÉSERVE MUTUELLE des Etats-Unis
Dans une conférence publique et contradictoire tenue récemment, M. L. Mansart, rédacteur à la Gazette des
Associations, a traité l'importante question ASSURANCE-VIE.
Il a exposé très clairement le système de la « Prime Naturelle », démontrant à l'aide de renseignements techni-
ques intéressants comment la « Réserve Mutuelle » a pu réduire considérablement le coût de la surance
A côté de la décroissance des affaires des Compagnies Françaises, M. Mansart a mis en regard l'augmentation
consistante des dividendes qu'elles distribuent à leurs actionnaires. Chose dominante, aucune Compagnie Française
n'est venue défendre le système suranné de la « Prime Fixe » et, à son tour remarquable, aucune des Compagnies
Étrangères qui s'intéressent le plus au monde, n'a osé émettre la plus légère
critique contre le système simple et rationnel que la « Réserve Mutuelle » a introduit en Europe, mettant
l'assurance à la portée de tous.
Ces Compagnies continueront sans aucun doute leur guerre déloyale, insensiblement confidentiellement à leurs assurés
et à leurs agents que la « Réserve Mutuelle » esquivé toute discussion, alors qu'il est maintenant établi que
son délit n'a été relevé par aucune d'elles.
Direction régionale de la RÉSERVE MUTUELLE, 1, place du Temple, Lille.

A VENDRE
Terrains à bâtir à Armentières et Houplines
Depuis 5 francs le mètre carré
S'adresser chez MM. DUFOUR frères, entrepreneurs, rue du Faubourg de
Lille, 6, à Armentières.

TERRAINS A VENDRE
Plus de 231.000 mètres carrés à partir de 2 fr.
le mètre carré dans la ville et environs, propres
à Jardins, Usines, Habitations de Maîtres
Employés ou Ouvriers.
S'adresser chez M. C. DEBOSQUE-BONTE
A ARMENTIERES
Tous renseignements sont donnés aussitôt la demande.
9179

NOTA. — Aussi à vendre une quantité de maisons en tous genres.

Guérison assurée
de l'Anémie, la Chlorose,
la Faiblesse musculaire
ou nerveuse,
l'Épuisement, l'Impuissance

Soulagement rapide
des Affections de l'Estomac
de la Goutte, des Rhumatismes,
du Diabète, de l'Hydropisie, etc.

Le Vin de Gessé
Le Vin de Gessé est un produit naturel
qui agit bien constaté par le Corps Médical et par
la Presse, tient aujourd'hui le premier rang parmi
les vins médicinaux.
Son goût très agréable le fait adopter avec
plaisir par les personnes les plus difficiles.
Il est à 200 MILLIÈRES GRAMS par litre et se trouve en toutes
 pharmacies.
Prix (le litre) en gros 5 fr. — Fractions de 50
centimes.

Dépôt Général : Pharmacie Lino Blanc, 12, Rue Perdonnet, PARIS.
On peut se procurer le VIN DE GESSÉ par l'intermédiaire de tous les Pharmaciens.
Sa préparation exigeant des appareils spéciaux et un temps très long, renferme
un Vin de Gessé authentique et garanti.

PASTILLES MORAN
BRONCHITES
TOUX
OPPRESSIONS
MAUX DE GORGE
ASTHME - RHUMES - INFLUENZA
ÉTOILE MORAN
Le seul soulage de suite et GUÉRIT !
1 boîte 50 centimes, 3 boîtes 1 fr. 50, 6 boîtes 2 fr. 50, 12 boîtes 4 fr. 50.
Dépôt à ARMENTIERES : Pharmacies MM.
Cardor, Dufour, Six et les principales pharm.
ciennes.

30
18 Place du Marché
aux Toiles
L'ubois-Lotégier
ARMENTIERES

MADAME VEUVE JULES LEFEBVRE
15, Rue Nationale
Teinturerie Lilloise SONNEVILLE FRERES
Teintures, nettoyaes, remises à neuf de tout vêtements d'hommes et de
dames sans rien démonter.
Usine à vapeur à LA MADELEINE-LEZ-LILLE

ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ?
AVEZ-VOUS DES PELLIÇULES ?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES
OU TOMBENT-ILS ?
SEUL
Employer le ROYAL WINDSOR qui
rend aux Cheveux gris la couleur et la
beauté naturelles de la jeunesse. Il
arrête la chute des Cheveux et fait
disparaître les Pellicules. Il est le
SEUL Régénérateur des Cheveux
médiatement Reconnu. — Vente
tousjours croissante. — Éviter sur
les flacons les mots ROYAL
WINDSOR. — Se trouve chez
Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons
et demi-flacons.
Dépôt : 28, rue d'Enghien, Paris.

Envoi franco sur demande du Prospectus
contenant détails et attestations.
Armentières, chez M. VIVIER, coiff.-parf., rue Nationale

ETRENNES DE 1898
UN VOYAGE A ROUBAIX GRATIS
M. CH. PLIANQUE, ne pouvant à cause de la mauvaise saison opérer
régulièrement à domicile, informe le public qu'il remboursera les frais de
chemin de fer (1,00) aux personnes qui iront passer chez lui pour une com-
mande de 10 fr. au moins. La moitié sera remboursée sur une commande de
6 à 10 fr. Les prix seront les mêmes que lorsqu'il opère à domicile, et le
travail des plus soigné.
M. Plaque rappelle qu'aucune maison ne fait à des prix aussi avantageux
les grands portraits primes inaltérables (prix depuis 6 francs).
Portraits ordinaires à 3 et 5 fr. la douzaine, 4 et 5 fr. la demi-douzaine,
bustes à 8 et 10 fr. — 5, 50 et 6 fr.

PHOTOGRAPHIE PLANQUE
85, rue de Nouveaux (près de la gare) à ROUBAIX
On pose par tous les temps 9790

MACHINES A COUDRE
GARANTIES
DEPUIS 60 FRANCS
COFFRET COMPRIS
1,000 à 1,500 points par minute
Prix défiant toute concurrence

GRAND CHOIX EN MAGASIN
SEUL AGENT POUR LE NORD
A. DEVOS-SIX, Place de la République
ARMENTIERES 976

ASSOIGNON
120, rue de Dunkerque, à l'angle de la rue des Prés
ARMENTIERES
Un des meilleurs ouvriers horlogers de Besançon est à la disposition
des clients
Spécialité pour travaux de précision, réparations certaines de tout
travail ayant été refusé comme ne pouvant plus marcher.
M. Assaignon n'a pas de couvreur et met le public en garde contre
ceux qui se servent de son nom. 1 98 9640

FUMEURS
ne fumez qu'un papier à cigarettes
"LE CYCLISTE"
G. AUBERT
165, rue de Paris, MONTREUIL-SOUS-BOIS (Seine)
Le demander chez tous les débitants de Tabac. 908

Brasserie de la Vallée d'Augé
Pont l'Évêque (Calvados)
DIPLOMES D'HONNEUR. — HORS CONCOURS
Peut-être, après tout, vaut-il
mieux que leur innocence ait éclaté
en plein jour des audiences, à la
lumière des débats.
Quoi qu'il en soit, ce procès la
mentable restera le sujet des com-
mentaires les plus sévères. Si
l'écroulement des faibles est de-
venu une véritable institution ju-
diciaire », comme disent les ac-
quittés d'hier, la magistrature n'a-

Armentières, le 4 Janvier 1898.
LES ACQUITTÉS DU PANAMA

Les condamnés ont vingt quatre
heures pour maudire leurs juges.
A plus forte raison, sans doute,
les acquittés du Panama ont-ils le
temps de maudire, non le jury qui
les innocenta par devant la justice
populaire, mais la magistrature
qui les mit pour quelques jours
en fâcheuse posture sur le banc
d'infamie de la cour d'assises, en-
core que les joies du jour de l'An,
joies plus précieuses encore au
cœur des acquittés, aient passé
par là dessus. Et ils s'acquittent
de cette faculté avec un empressement
unanime et loütable.

C'est sous l'aspect d'un manifeste
rendu public que MM. Antide
Boyer, J. Gaiffard, A. Laisant,
Henry Maret, E. Planteau, E. Ri-
gaud et J. Saint-Martin épanchent
leurs pensées dans le sein de l'opinion,
s'il est permis de s'exprimer
ainsi. Non point, certes, que nous
le voulions blâmer pour cette
démonstration si naturelle à des
hommes qui ont accoutumés de
prendre l'opinion pour confidente
de leurs desseins ; mais sans do-
te il est plus digne de leur part
de s'abstenir, au moins pour quel-
ques temps.

Sous la réserve de cette observa-
tion, on ne peut qu'approuver le
langage de ceux qui signèrent ce
manifeste. Les acquittés du Pana-
ma rendent un public hommage
tout à la fois au jury qui les sut
absoudre, — le dénouement de
cette affaire étant à leurs yeux un
« acte de haute justice populaire »
et « le triomphe de la raison et de
la justice », — et aux avocats qui
mirent leur éloquence au service
du droit et de la vérité. C'est
fort bien dit, et personne ne s'in-
scriera en faux contre ce double té-
moignage de gratitude collective.

Mais où les signataires de ce do-
cument ont à nos yeux tout à fait
raison, c'est quand ils félicitèrent
« le procédé d'une magistrature
qui se déconsidère de jour en
jour » et la conduite d'une « in-
struction qui restera comme un
« modèle de scandale judiciaire ».

On ne saurait oublier en effet que
sur les seules allégations d'un con-
damné, dont la parole devait être
nécessairement suspecte, et sans
preuve aucune venant appuyer les
étranges dénonciations de cet indi-
vidu subitement élevé au rang de
justicier, des hommes dont l'hono-
rabilité demeurait jusqu'alors in-
tacte et à l'abri de tout soupçon,
furent l'objet de la pire des suspi-
cions, obligés de subir la honte
d'une prévention, voire de la pri-
son, jusqu'à un jour trop longtemps
attendu où leur innocence devait
être enfin proclamée. C'est là un
traitement odieux contre lequel
dout protester est esprit d'équité
dont l'âme française est toujours si
profondément pénétrée. Et l'on ne
sait, en vérité, lesquels furent les
plus coupables des magistrats qui
eurent devoir déferer ces manda-
taires du peuple à la Chambre des
mises en accusation ou des con-
seillers membres de cette chambre,
— dont l'efficacité pour cette sole-
nelle circonstance, avait été dou-
blée, — qui ne signèrent point en
leur faveur une ordonnance de
non-lieu.

Peut-être, après tout, vaut-il
mieux que leur innocence ait éclaté
en plein jour des audiences, à la
lumière des débats.
Quoi qu'il en soit, ce procès la
mentable restera le sujet des com-
mentaires les plus sévères. Si
l'écroulement des faibles est de-
venu une véritable institution ju-
diciaire », comme disent les ac-
quittés d'hier, la magistrature n'a-

Peut-être, après tout, vaut-il
mieux que leur innocence ait éclaté
en plein jour des audiences, à la
lumière des débats.
Quoi qu'il en soit, ce procès la
mentable restera le sujet des com-
mentaires les plus sévères. Si
l'écroulement des faibles est de-
venu une véritable institution ju-
diciaire », comme disent les ac-
quittés d'hier, la magistrature n'a-

Armentières, le 4 Janvier 1898.
LES ACQUITTÉS DU PANAMA

Les condamnés ont vingt quatre
heures pour maudire leurs juges.
A plus forte raison, sans doute,
les acquittés du Panama ont-ils le
temps de maudire, non le jury qui
les innocenta par devant la justice
populaire, mais la magistrature
qui les mit pour quelques jours
en fâcheuse posture sur le banc
d'infamie de la cour d'assises, en-
core que les joies du jour de l'An,
joies plus précieuses encore au
cœur des acquittés, aient passé
par là dessus. Et ils s'acquittent
de cette faculté avec un empressement
unanime et loütable.

C'est sous l'aspect d'un manifeste
rendu public que MM. Antide
Boyer, J. Gaiffard, A. Laisant,
Henry Maret, E. Planteau, E. Ri-
gaud et J. Saint-Martin épanchent
leurs pensées dans le sein de l'opinion,
s'il est permis de s'exprimer
ainsi. Non point, certes, que nous
le voulions blâmer pour cette
démonstration si naturelle à des
hommes qui ont accoutumés de
prendre l'opinion pour confidente
de leurs desseins ; mais sans do-
te il est plus digne de leur part
de s'abstenir, au moins pour quel-
ques temps.

Sous la réserve de cette observa-
tion, on ne peut qu'approuver le
langage de ceux qui signèrent ce
manifeste. Les acquittés du Pana-
ma rendent un public hommage
tout à la fois au jury qui les sut
absoudre, — le dénouement de
cette affaire étant à leurs yeux un
« acte de haute justice populaire »
et « le triomphe de la raison et de
la justice », — et aux avocats qui
mirent leur éloquence au service
du droit et de la vérité. C'est
fort bien dit, et personne ne s'in-
scriera en faux contre ce double té-
moignage de gratitude collective.

Mais où les signataires de ce do-
cument ont à nos yeux tout à fait
raison, c'est quand ils félicitèrent
« le procédé d'une magistrature
qui se déconsidère de jour en
jour » et la conduite d'une « in-
struction qui restera comme un
« modèle de scandale judiciaire ».

On ne saurait oublier en effet que
sur les seules allégations d'un con-
damné, dont la parole devait être
nécessairement suspecte, et sans
preuve aucune venant appuyer les
étranges dénonciations de cet indi-
vidu subitement élevé au rang de
justicier, des hommes dont l'hono-
rabilité demeurait jusqu'alors in-
tacte et à l'abri de tout soupçon,
furent l'objet de la pire des suspi-
cions, obligés de subir la honte
d'une prévention, voire de la pri-
son, jusqu'à un jour trop longtemps
attendu où leur innocence devait
être enfin proclamée. C'est là un
traitement odieux contre lequel
dout protester est esprit d'équité
dont l'âme française est toujours si
profondément pénétrée. Et l'on ne
sait, en vérité, lesquels furent les
plus coupables des magistrats qui
eurent devoir déferer ces manda-
taires du peuple à la Chambre des
mises en accusation ou des con-
seillers membres de cette chambre,
— dont l'efficacité pour cette sole-
nelle circonstance, avait été dou-
blée, — qui ne signèrent point en
leur faveur une ordonnance de
non-lieu.

Peut-être, après tout, vaut-il
mieux que leur innocence ait éclaté
en plein jour des audiences, à la
lumière des débats.
Quoi qu'il en soit, ce procès la
mentable restera le sujet des com-
mentaires les plus sévères. Si
l'écroulement des faibles est de-
venu une véritable institution ju-
diciaire », comme disent les ac-
quittés d'hier, la magistrature n'a-

Peut-être, après tout, vaut-il
mieux que leur innocence ait éclaté
en plein jour des audiences, à la
lumière des débats.
Quoi qu'il en soit, ce procès la
mentable restera le sujet des com-
mentaires les plus sévères. Si
l'écroulement des faibles est de-
venu une véritable institution ju-
diciaire », comme disent les ac-
quittés d'hier, la magistrature n'a-

Armentières, le 4 Janvier 1898.
LES ACQUITTÉS DU PANAMA

Les condamnés ont vingt quatre
heures pour maudire leurs juges.
A plus forte raison, sans doute,
les acquittés du Panama ont-ils le
temps de maudire, non le jury qui
les innocenta par devant la justice
populaire, mais la magistrature
qui les mit pour quelques jours
en fâcheuse posture sur le banc
d'infamie de la cour d'assises, en-
core que les joies du jour de l'An,
joies plus précieuses encore au
cœur des acquittés, aient passé
par là dessus. Et ils s'acquittent
de cette faculté avec un empressement
unanime et loütable.

C'est sous l'aspect d'un manifeste
rendu public que MM. Antide
Boyer, J. Gaiffard, A. Laisant,
Henry Maret, E. Planteau, E. Ri-
gaud et J. Saint-Martin épanchent
leurs pensées dans le sein de l'opinion,
s'il est permis de s'exprimer
ainsi. Non point, certes, que nous
le voulions blâmer pour cette
démonstration si naturelle à des
hommes qui ont accoutumés de
prendre l'opinion pour confidente
de leurs desseins ; mais sans do-
te il est plus digne de leur part
de s'abstenir, au moins pour quel-
ques temps.

Sous la réserve de cette observa-
tion, on ne peut qu'approuver le
langage de ceux qui signèrent ce
manifeste. Les acquittés du Pana-
ma rendent un public hommage
tout à la fois au jury qui les sut
absoudre, — le dénouement de
cette affaire étant à leurs yeux un
« acte de haute justice populaire »
et « le triomphe de la raison et de
la justice », — et aux avocats qui
mirent leur éloquence au service
du droit et de la vérité. C'est
fort bien dit, et personne ne s'in-
scriera en faux contre ce double té-
moignage de gratitude collective.

Mais où les signataires de ce do-
cument ont à nos yeux tout à fait
raison, c'est quand ils félicitèrent
« le procédé d'une magistrature
qui se déconsidère de jour en
jour » et la conduite d'une « in-
struction qui restera comme un
« modèle de scandale judiciaire ».

On ne saurait oublier en effet que
sur les seules allégations d'un con-
damné, dont la parole devait être
nécessairement suspecte, et sans
preuve aucune venant appuyer les
étranges dénonciations de cet indi-
vidu subitement élevé au rang de
justicier, des hommes dont l'hono-
rabilité demeurait jusqu'alors in-
tacte et à l'abri de tout soupçon,
furent l'objet de la pire des suspi-
cions, obligés de subir la honte
d'une prévention, voire de la pri-
son, jusqu'à un jour trop longtemps
attendu où leur innocence devait
être enfin proclamée. C'est là un
traitement odieux contre lequel
dout protester est esprit d'équité
dont l'âme française est toujours si
profondément pénétrée. Et l'on ne
sait, en vérité, lesquels furent les
plus coupables des magistrats qui
eurent devoir déferer ces manda-
taires du peuple à la Chambre des
mises en accusation ou des con-
seillers membres de cette chambre,
— dont l'efficacité pour cette sole-
nelle circonstance, avait été dou-
blée, — qui ne signèrent point en
leur faveur une ordonnance de
non-lieu.

Peut-être, après tout, vaut-il
mieux que leur innocence ait éclaté
en plein jour des audiences, à la
lumière des débats.
Quoi qu'il en soit, ce procès la
mentable restera le sujet des com-
mentaires les plus sévères. Si
l'écroulement des faibles est de-
venu une véritable institution ju-
diciaire », comme disent les ac-
quittés d'hier, la magistrature n'a-

Peut-être, après tout, vaut-il
mieux que leur innocence ait éclaté
en plein jour des audiences, à la
lumière des débats.
Quoi qu'il en soit, ce procès la
mentable restera le sujet des com-
mentaires les plus sévères. Si
l'écroulement des faibles est de-
venu une véritable institution ju-
diciaire », comme disent les ac-
quittés d'hier, la magistrature n'a-

Armentières, le 4 Janvier 1898.
LES ACQUITTÉS DU PANAMA

Les condamnés ont vingt quatre
heures pour maudire leurs juges.
A plus forte raison, sans doute,
les acquittés du Panama ont-ils le
temps de maudire, non le jury qui
les innocenta par devant la justice
populaire, mais la magistrature
qui les mit pour quelques jours
en fâcheuse posture sur le banc
d'infamie de la cour d'assises, en-
core que les joies du jour de l'An,
joies plus précieuses encore au
cœur des acquittés, aient passé
par là dessus. Et ils s'acquittent
de cette faculté avec un empressement
unanime et loütable.

C'est sous l'aspect d'un manifeste
rendu public que MM. Antide
Boyer, J. Gaiffard, A. Laisant,
Henry Maret, E. Planteau, E. Ri-
gaud et J. Saint-Martin épanchent
leurs pensées dans le sein de l'opinion,
s'il est permis de s'exprimer
ainsi. Non point, certes, que nous
le voulions blâmer pour cette
démonstration si naturelle à des
hommes qui ont accoutumés de
prendre l'opinion pour confidente
de leurs desseins ; mais sans do-
te il est plus digne de leur part
de s'abstenir, au moins pour quel-
ques temps.

Sous la réserve de cette observa-
tion, on ne peut qu'approuver le
langage de ceux qui signèrent ce
manifeste. Les acquittés du Pana-
ma rendent un public hommage
tout à la fois au jury qui les sut
absoudre, — le dénouement de
cette affaire étant à leurs yeux un
« acte de haute justice populaire »
et « le triomphe de la raison et de
la justice », — et aux avocats qui
mirent leur éloquence au service
du droit et de la vérité. C'est
fort bien dit, et personne ne s'in-
scriera en faux contre ce double té-
moignage de gratitude collective.

Mais où les signataires de ce do-
cument ont à nos yeux tout à fait
raison, c'est quand ils félicitèrent
« le procédé d'une magistrature
qui se déconsidère de jour en
jour » et la conduite d'une « in-
struction qui restera comme un
« modèle de scandale judiciaire ».

On ne saurait oublier en effet que
sur les seules allégations d'un con-
damné, dont la parole devait être
nécessairement suspecte, et sans
preuve aucune ven